

CHARTRE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A PLOEMEUR

1. Les objectifs

La Ville de Plœmeur souhaite encourager la participation des habitants, des citoyens et des usagers à la vie locale. Elle souhaite favoriser au quotidien l'expression de la parole de la population en donnant la possibilité à chacun de s'impliquer, afin d'aller au-delà des seuls rendez-vous électoraux. La Ville entend partager les initiatives des plus jeunes aux plus âgés, tout en étant au plus près de leurs besoins et de leurs attentes, dans l'intérêt général local. **La démocratie locale à Plœmeur concerne l'ensemble des pratiques qui implique dans la vie locale, les personnes qui vivent, travaillent et étudient sur le territoire Plœmeurois.** Pour ce faire, les actions de démocratie locale sont encouragées, définies et supervisées par la Municipalité.

Cette Charte entend mettre en lumière les engagements pris par la Ville dans le cadre de la démocratie locale. Elle offre ici un cadre et présente des principes, qui contribueront à la conduite d'actions de démocratie locale à Plœmeur.

2. Les principes

La démocratie locale à Plœmeur repose sur un certain nombre de valeurs communes que sont entre autres : l'intérêt général, la solidarité, la diversité et les échanges.

Concrètement, elle se traduit par l'articulation entre une démarche initiée par les élus, des projets issus de la pratique des habitants, des citoyens et des usagers, qui sont ensuite expertisés et mis en œuvre par les services municipaux.

Au titre de cette démarche de démocratie locale, la Ville réaffirme son engagement d'approfondir l'action publique avec les Plœmeurois et de multiplier les occasions d'échanger avec la population. Plœmeur a la volonté de confirmer sa confiance à l'égard des citoyens, en prenant l'engagement d'encourager une culture du dialogue.

La Ville s'engage alors à :

- Respecter les idées émergentes,
- Apporter une réponse aux sollicitations et demandes de la population,
- Soutenir les projets issus de la participation citoyenne,
- Financer les actions de démocratie locale.

3. Les acteurs de la démocratie locale

La démocratie locale à Plœmeur se caractérise par la rencontre entre :

- Les habitants, les citoyens et les usagers de Plœmeur : ceux qui vivent, étudient, travaillent, animent, viennent à Plœmeur.
- Les élus : les membres du Conseil municipal ainsi que les membres du Conseil municipal des jeunes.
- Les services de la collectivité : les agents de la Mairie et du CCAS.

4. Les modes de participation

La démocratie locale à Plœmeur se traduit dans son animation par quatre modes de participation.

1. **Information** : aller vers les habitants, les citoyens et les usagers pour les **informer** des projets en cours ou à venir.
2. **Consultation** : les habitants, les citoyens et les usagers sont sollicités sur un sujet afin de recueillir leurs **avis**.
3. **Concertation** : dialogue collectif initié et défini par la Ville de Plœmeur, afin de réunir les habitants, les citoyens et les usagers. La concertation mobilise les participants sur des propositions initiales de la Ville afin d'en débattre et de les enrichir. Elle vise à rechercher un consensus entre les participants.
4. **Co-construction** : démarche collaborative plus ouverte où les participants sont invités, à partir d'une « page blanche », à élaborer tout ou partie d'un projet.

5. L'évaluation de la démarche

Cette première Charte de la démocratie locale, écrite par la Ville de Plœmeur, évoluera autant que de besoin pour s'adapter aux enseignements et aux apprentissages tirés des différentes expériences de démocratie locale mises en œuvre. Pour ce faire, un suivi et une évaluation des projets menés seront réalisés.

